

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA178	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1382,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 02/06/2025 au 03/06/2025
- Du 17/11/2025 au 18/11/2025

**OBJECTIFS**

- Apprécier le contexte de la jurisprudence
- Analyser les particularités de l'indemnisation des accidents médicaux
- Définir l'articulation des procédures d'indemnisation amiables et contentieuses
- Evaluer le préjudice et déployer la procédure d'indemnisation

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
[ici >>](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Le formateur délimite, en s'appuyant sur la doctrine et la jurisprudence, les différents types de responsabilité médicale.**

**À l'aide de cas, le groupe étudie les indemnisations possibles.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile professionnelle, formateur expert de l'Iffpass.**

## PROGRAMME

- A. Divers types de responsabilité médicale
- 1. Dualité des régimes privé et public
- 2. Responsabilité pénale
- 3. Responsabilité disciplinaire
- B. Indemnisation au titre d'une responsabilité médicale fondée sur la faute
- 1. Obligation d'information
- 2. Infractions pénales relevant du devoir de conscience du médecin
- 3. Devoir de secret professionnel
- 4. Fautes se rattachant à la technique médicale
- 5. Infractions :
  - a) issues de manquements à la science médicale
  - b) RC du fait des instruments et RC au sein de l'équipe
- C. Indemnisation au titre d'une responsabilité sans faute
- 1. Responsabilité sans faute en raison d'un produit de santé
- 2. Responsabilité sans faute pour les infections nosocomiales
- D. Indemnisation au titre de la solidarité nationale
- 1. Traits caractéristiques des lois du 4 mars 2002 et 30 décembre 2002
- 2. Notion d'aléa thérapeutique
- 3. ONIAM
- E. Nature du préjudice indemnisable
- 1. Perte d'une chance
- 2. Préjudice d'information, de contamination et lié à la naissance
- F. Procédure d'indemnisation des dommages médicaux
- 1. Procédure classique d'indemnisation des dommages médicaux, responsabilité devant les juridictions civiles, administratives et pénales
- 2. Nouveau régime de règlement amiable des dommages médicaux

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation responsabilité civile

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

## Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1382,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 02/02/2026 à 06:00